

N° CP

3^e/2607

Séance du

16 MARS 2007

Routes Départementales

**Grosses réparations d'ouvrages d'art
- RD 466 -**

Réparation de l'ouvrage sur le canal du Rhône au Rhin à Heidwiller

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 3^e/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Prend acte du coût prévisionnel des travaux de 149 302,00 € H.T., soit 178 565,19 € T.T.C. ;
- ❖ Donne un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 437/05, sans incidence financière.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 2007
Publication 2.3. MARS 2007
Pour le Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH